

## COMPTE RENDU PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 NOVEMBRE 2006

Le mardi 7 novembre deux mil six, à vingt heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

### **MODIFICATION DU P.O.S.**

Le conseil Municipal valide le lancement d'une procédure de modification de POS, ceci afin que la totalité du terrain destiné à la construction de 15 pavillons au Cat Aragé (6 000 mètres) soit en zone UD.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'entériner la participation pour non réalisation de place de stationnement en zone UB au montant de 2 000 € / place.

### **CONVENTION DE GESTION DU MARAIS**

Les travaux de réaménagement de la zone du Marais devraient se terminer courant printemps 2007.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gestion de cet espace par voie de pâturage extensif proposée par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

### **REAMENAGEMENT DU MARAIS**

Par délibération du 7 septembre 2005, a été entérinée la décision de la Commission d'Appel d'Offres adjugeant les travaux de réaménagement du site du Marais.

Ces travaux sont aujourd'hui en cours, et plusieurs modifications apparaissent nécessaires sur le lot n°2 : Terrassements et revêtements de sols (Entreprise DERREY), sur le lot n°3 : Passerelles, Abris et Pontons (Entreprise VALBOIS), et sur le lot n°4 : Travaux écologiques et Plantations (Entreprise LEFEBVRE).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 novembre 2006, a approuvé ces modifications. En conséquence le montant global de l'opération Marais - Rivières s'élève à 864 613,87 € HT. Le budget global de cette opération, approuvé en Conseil du 5 septembre 2006, était de 912 240,00 € HT, par conséquent, les sommes nécessaires à ces avenants sont déjà inscrites au budget.

Suite à cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver les avenants des entreprises DERREY, VALBOIS et LEFEBVRE, et de l'autoriser à signer tout document inhérent à cette délibération,

### **PROPRIETE THEROUDE**

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2006, les héritiers THEROUDE ont proposé à la Commune d'acquérir leur propriété, sise Faubourg du Havre (terrain cadastré AD n° 160 -ex AD n° 4 et 5- d'une surface de 15 886 m<sup>2</sup>).

Par avis du 10 octobre 2006, les Domaines ont estimé ce bien sur une base de 0,50 € / m<sup>2</sup>, soit une valeur vénale de 7 943 €, arrondi à 8 000 € (sous réserve d'une marge de négociation de 10 %).

Compte tenu des diverses perspectives que pourrait apporter ce terrain dans le cadre de l'extension de l'ex propriété Legrix (aujourd'hui acquise par la Commune via l'Etablissement Public Foncier), à savoir :

- possibilités accrues du réaménagement des Services Techniques actuellement en cours d'étude,
- implantation d'activités liées à l'espace naturel telles que loisirs / centre aéré / sport,
- amélioration de la liaison du centre ville vers le GR 211, etc.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (Monsieur Eveillard ne prenant pas part au vote), d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir ce terrain, cadastré AD n° 160, aux conditions financières indiquées par le Service des Domaines (y compris marge de négociation de 10 %), les frais annexes étant à la charge de la Commune (acte notarié, publication, ...),
- inscrire les crédits nécessaires au budget,
- signer toutes pièces et actes relatifs à cette affaire.

### **EGLISE – RESTAURATION DE LA FLECHE DE LA NEF**

Par délibération du 6 juillet 2005, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à passer avec Monsieur MARTIN (Architecte en Chef des Monuments Historiques) et Monsieur LECOT (Vérificateur des Monuments Historiques) pour les travaux de restauration définitifs de la flèche de la nef de l'église.

L'appel d'offres a été lancé le 28 juin 2006 et la Commission a procédé à l'ouverture des plis le 31 juillet.

Il n'a été enregistré aucune offre concernant le lot n°1 comprenant principalement l'organisation du chantier et la mise en place d'un échafaudage. Ce lot est donc déclaré infructueux par la Commission.

En ce qui concerne les trois autres lots (Lot n°2 : Charpente ; Lot n°3 : Couverture et Lot n°4 : Paratonnerre) la somme des offres les moins disantes ressort à 302 184,56 € HT pour une estimation de 350 075,00 € HT.

La maîtrise d'œuvre, suite à son analyse, a proposé à la commission, outre le lot n° 1, de déclarer infructueux le lot n° 2 « charpente ». En effet l'entreprise LANFRY, mieux disante, a commis une petite erreur lors de son offre en modifiant une quantité donnée au bordereau des prix.

L'erreur commise par l'entreprise s'avère insignifiante (1,03 m³ de bois sur l'un des postes au lieu de 1,003 m³ initial – soit une erreur en la défaveur du maître d'ouvrage de 69,25 € HT sur une offre globale du lot de ≈ 111 000 € HT).

Après avoir pris l'attache des services du Contrôle de Légalité, il s'avère que ceci peut être considéré comme une erreur matérielle ne faussant en rien la concurrence (écart de ≈ 4 000 € HT par rapport à l'entreprise classée seconde), à régler lors de la mise au point du marché (article 59 du Code des Marchés Publics).

En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 7 Novembre 2006, a pris la décision d'adjuger les lots suivants :

Lot n° 1 : Maçonnerie :		infructueux
Lot n° 2 : Charpente :	LANFRY	: 110 709,10
Lot n° 3 : Couverture :	HISTOIRE DE TOIT	: 183 800,56
Lot n° 4 paratonnerre :	BIARD-ROY	: 7 674 ,90
		-----
		302 184,56 € HT

A l'issue de cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres, et de l'autoriser à signer les marchés correspondants,
- de l'autoriser à prendre toutes décisions concernant la passation d'avenants ou de décisions de poursuivre et ce, dans les limites de l'inscription budgétaire de 390 208,00 € HT autorisée par délibération du 06 juillet 2005 et à signer tout document y afférent, dès lors que le lot n° 1 aura été attribué,
- d'entériner la décision de relancer le lot n° 1 en marché négocié (art.35 du CMP).
- de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette relance.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des subventions récemment octroyées à la Commune, à savoir :

1321	Subvention Etat et établissements nationaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme 5091 – Eglise Travaux de mise en sécurité</li> </ul>	13 520 €
1323	Subvention Département Seine Maritime <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme 5151 – Equipement urbain</li> <li>Programme 5091 – Eglise Travaux de mise en sécurité</li> <li>Programme 5220 – Base de loisirs</li> <li>Programme 0341 - Aménagement RD 982 Entrée Est (Etudes et travaux)</li> <li>Programme 5170 – Enfouissement réseaux Rue St Clair</li> <li>Programme 5190 – Aménagement Rue de la Poissonnerie</li> <li>Programme 5180 – Tatamis</li> </ul>	8 750 € 8 450 € 13 005 € 32 329 € 35 394 € 42 937 € 468 €
1326	Subventions autres établissements publics locaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme 5070 – Aménagement zone humide du Marais</li> </ul>	36 435 €
1328	Autres subventions <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme 5170 – Enfouissement réseaux Rue St Clair (Subventions EDF et France Télécom)</li> <li>Programme 5210 – Cimetière Création Carré du Souvenir (Souvenir Français)</li> </ul>	12 091 € 500 €

Afin de permettre la concrétisation d'importants investissements, objets de délibérations précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la décision modificative suivante :

### **BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
2182 – Achat camion + nacelle	65 182 €	1321 – Subventions Etat	13 520 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	93 568 €	1322 – Subvention Conseil Régional	- 8 727 €
2313 – Immobilisations corporelles en cours – constructions	34 975 €	1323 - Subventions Département Seine Maritime	141 333 €
2315 – Immobilisations corporelles en cours - terrains	501 427 €	1326 – Subventions Etablissements publics locaux	36 435 €
		1328 – Autres subventions	12 591 €
		1641 – Emprunt	500 000 €
4581 – programme 5071 – Aménagement rivières (maîtrise d'œuvre et travaux)	704 892 €	4582 - programme 5071 – Aménagement rivières (maîtrise d'œuvre et travaux) financement Syndicat des Rivières	704 892 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 400 044 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>1 400 044 €</b>

### **BUDGET CINEMA LE PARIS – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N° 2, établie comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
6061 – Fournitures non stockables (électricité, gaz, ...)	1 200 €	6419 – Remboursement salaires	6 600 €
6152 – Entretien bâtiment	1 500 €		
6358 – Autres droits	400 €		
6411 – salaire de base	3 200 €		

023 – Virement dépenses d'investissement	300 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>6 600€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>6 600 €</b>

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
2313 –Travaux de mise aux normes électriques	300 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	300 €
<b>TOTAL :</b>	<b>300 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>300 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité- approuve ces décisions modificatives et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil demande à ce qu'une étude – diagnostic chauffage soit réalisée rapidement au cinéma.

### **ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU BAC - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Guy Laveille, Maire adjoint, informe le conseil municipal que, lors de la réunion publique du 17 octobre dernier, une association de sauvegarde du bac n°10 a été créée. Afin d'effectuer les premiers achats de matériel nécessaires à la poursuite des travaux entamés par le chantier-école de l'association Bateau de Brotonne, l'association présidée par François-Xavier Hellier sollicite de la ville de Caudebec-en-Caux une subvention exceptionnelle de 1 000 € au titre de l'année 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Laveille et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

### **UNION COMMERCIALE : ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOTRACTEE**

Monsieur Didier Baron, Maire adjoint, informe le conseil municipal d'un récent contact avec la présidente de l'Union Commerciale. Madame BRICHE souhaiterait que la subvention octroyée par la ville puisse être utilisée pour l'achat d'une tondeuse autotractée dans le cadre de l'opération Noël. Cette tondeuse sera le 2<sup>e</sup> prix de l'opération de Noël.

Cette proposition, si elle est retenue, peut être bénéfique en terme de communication et d'image de partenariat de la Ville avec ses associations, et de soutien à l'activité économique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Baron d'acheter la tondeuse et de l'offrir à l'UCA (2<sup>ème</sup> prix de l'opération de Noël), il autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

### **CHEMIN PIETON DU MARAIS AU CAT ARAGE**

Les travaux de réhabilitation du Marais sont en cours de réalisation. A ce titre, sera réaménagée une sente piétonne rive gauche de la rivière Ste Gertrude, en direction des jardins familiaux, du quartier de l'Europe et du Cat Aragé.

Cependant, il s'avère que l'installation d'une nouvelle clôture le long de cet itinéraire est nécessaire à la sécurité des futurs usagers au lieu et place d'une ancienne clôture totalement délabrée.

Le coût de ces travaux ressort à 18 298,20 € HT soit 21 884,65 € TTC.

A l'issue de cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le projet d'installation d'une clôture le long du chemin piéton à créer,
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ✓ de solliciter les aides financières inhérentes à ce type de travaux,
- ✓ de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette opération.

## **ROUTE D'YVETOT - TRAVAUX DE TROTTOIRS**

La Commune a décidé le réaménagement des dépendances de la route d'Yvetot (RD 131) depuis le stade jusqu'à la limite communale.

Côté Ouest de la voie, les travaux consisteront en la reprise totale du trottoir (y compris bordures, enrobé rouge comme l'ensemble des trottoirs de la commune, enfouissement de réseaux téléphoniques).

Sur l'autre rive, de nouvelles places de stationnement seront créées grâce à la construction de murets de soutènement et à la pose de jardinières bois.

Ce projet a fait l'objet, après diverses réunions, d'un accord des services de la Direction Départementale des Infrastructures.

Le coût de ces travaux ressort à 92 346,97 € HT soit 110 446,98 € TTC.

A l'issue de cet exposé, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ➔ d'approuver ce projet de réaménagement des dépendances de la route d'Yvetot,
- ➔ d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ➔ de solliciter les aides financières inhérentes à ce type de travaux,
- ➔ de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette opération.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **□ Inauguration du Grand Orgue :**

L'inauguration du Grand Orgue s'est déroulée sur un week-end, les 20, 21 et 22 Octobre. 415 personnes sont venues assister aux différents concerts et récitals. Le bilan est très positif, les préparatifs ont mobilisé beaucoup d'agents et la très bonne organisation a été saluée par tous. Monsieur le Maire tient à remercier tous les agents qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, qui fut à la hauteur des espérances.

### **□ Accueil des nouveaux habitants de Caudebec :**

Ce dossier avance et devrait se concrétiser dès janvier 2007.

### **□ Sécurisation Rue des Ecoles**

Le cabinet AUGEREAU a établi une première esquisse. Elle sera montrée en Conseil d'Ecole. Le début des travaux est prévu pour février 2007. Pendant 2 ou 3 mois, la voie sera mise en sens unique ou en circulation alternée.

### **□ CE3E**

Suite à la lecture du courrier envoyé par la société CE3E le 24 octobre dernier faite par Monsieur Goupy et acceptant les conditions de solde du marché posées par la commune de Caudebec, les élus donnent leur accord pour solder l'affaire et éviter ainsi tout contentieux.

### **□ Restructuration du Collège**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'après 8 mois de négociation avec le Département, le bornage définitif du Collège est enfin validé et que ce dossier est en bonne voie d'avancement.

### **□ Buralistes**

Monsieur Goupy donne lecture du courrier que la Chambre Syndicale des Buralistes lui a adressé afin de lui demander son soutien face à l'interdiction totale de fumer dans les bars tabac annoncée par le Premier Ministre récemment.

### **□ Terrains Bigmat :**

La ville souhaite construire des logements sur ces terrains. Un petit cahier des charges a été rédigé et transmis précédemment aux élus du Conseil Municipal. Monsieur Goupy demande à ses collègues de lui faire parvenir le plus rapidement possible leurs remarques (si possible par mail) afin de pouvoir en discuter lors de la prochaine réunion de travail le 1<sup>er</sup> décembre.

### **□ Prochaines élections :**

Monsieur Goupy informe le Conseil Municipal des dates retenues pour les élections :

- Elections Présidentielles : le 22 Avril et le 6 Mai 2007,
- Elections Législatives : les 10 et 17 Juin 2007.

Ceci afin que ces dates puissent être retenues dans les agendas de chacun.

**□ Propriété LEGRIX :**

Suite à la présentation d'un diaporama montrant les possibilités d'aménagement de cette propriété, les élus acceptent le lancement d'une étude afin d'établir un cahier des charges. Les élus demandent également à ce que des contacts avec divers organismes et structures (CAF, Jeunesse et Sport, etc.) pouvant épauler ce projet soient pris.

**□ Aménagement du lieu public : Bibliothèque et Place d'Armes :**

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'entreprise Garczynski est retenue pour effectuer ces travaux d'aménagement. La première phase - mise en lumière de la bibliothèque - devrait débiter avant les fêtes de fin d'année.